

Paris, le 27 septembre 2011

Identification de l'origine des viandes porcines :



**5^{ème} & 6^{ème} résultats de l'enquête mensuelle
la démarche s'essouffle !**

Depuis le début de nos enquêtes en GMS en avril 2011, jamais le niveau de l'application de l'accord sur l'étiquetage d'origine et l'utilisation du logo VPF sur les produits de charcuterie n'ont été aussi faibles !

L'enquête mensuelle du SNIV-SNCP* réalisée au cours des mois de juillet et août 2011 par *Junior ESSEC* sur un panel représentatif de 15 enseignes de distribution dans 3 grandes régions françaises (Paris Ile-de-France, Rhône-Alpes, Normandie) révèle un essoufflement du respect de l'accord interprofessionnel et de l'utilisation des viandes française dans la fabrication du jambon cuit. Cet accord du 15 décembre 2010 -qui stipule que l'étiquetage des produits de charcuterie doit indiquer l'origine de la viande qui a servi à leur fabrication- n'est appliqué que sur un quart des jambons cuits et moins de 5% pour les autres produits de charcuterie !

Les tendances et lignes de force que l'on peut retenir de la présente enquête sont les suivantes : toutes enseignes confondues, l'identification VPF des jambons premier prix ne représente plus que 20% des volumes contre 25% en juin 2011 ! Le jambon vendu sous marque de distributeur qui, en avril 2011, était identifié à 80% VPF, est passé en dessous des 70% ! Les marques nationales de jambon qui nous annonçaient une montée en puissance de l'application de l'accord stagnent à 35% de l'utilisation du logo VPF.

Les conclusions s'imposent d'elles-mêmes :

- l'accord signé par l'ensemble des familles d'INAPORC pour répondre aux attentes des consommateurs en matière d'information sur l'origine des viandes qui entrent dans la fabrication des charcuteries n'est pas respecté ;
- l'utilisation du logo VPF et donc de viandes françaises dans la fabrication du jambon cuit est en repli.

Face à ces constats l'interprofession doit agir et réagir pour faire respecter les engagements pris.

Le SNIV-SNCP réaffirme que le temps est venu de doter la marque VPF (origine France) d'une véritable politique de marque. Des propositions concrètes ont déjà été présentées à nos partenaires de la filière porcine.

*Contacts : SNIV-SNCP, Paul Rouche, Tél. : 01 53 02 40 22
François Cassagnol, Tél. : 01 53 02 40 34 – 06 83 90 67 05*

* Résultats détaillés en annexe page suivante.

Le SNIV-SNCP regroupe les entreprises industrielles françaises, grandes et petites, du secteur de la viande bovine, ovine et porcine. Il exerce la mission de représentant et de porte-parole de ces industries et intervient comme force de propositions. Les chiffres clés du SNIV-SNCP (2009) : · 80 adhérents, 140 établissements industriels · 35.000 salariés · 10,6 milliards d'euros de CA · 3,3 millions de tonnes de viande bovine, porcine et ovine · 96% des abattages français de porcs, 70 % des abattages français de gros bovins, 80 % de la production nationale de viande hachée, 92 % des exportations françaises de viande bovine et porcine fraîches et congelées.

Résultats de l'enquête mensuelle sur un panel représentatif de 15 magasins dans 3 régions françaises Mois de juillet et août 2011

Jambon cuit – relevé en GMS, juillet/août 2011

Toutes Enseignes Distribution	Identification de l'Origine des Viandes <i>L'étiquette indique-t-elle l'origine de la viande (Fr, Belg....) ?</i>	Application de l'accord du 15 déc 2010 <i>L'étiquette est-elle conforme aux mentions prévues dans l'accord ?</i>	Etiquette  <i>L'étiquette porte-t-elle précisément le logo VPF</i>
1^{er} Prix	18 % ↓	20 % ↔	20 % ↓
Marques Distributeurs	65 % ↓	25 % ↔	68 % ↓
Marques Nationales de charcuterie	29 % ↓	9 % ↔	35 % ↔

© source SNIV-SNCP